

Coffre-fort numérique, (iii) pour la vérification/audit du bon fonctionnement et usage du Service Coffre-fort numérique, (iv) en cas de panne ou menace de panne.

RECONNECT s'engage à avertir au plus tard vingt-quatre (24) heures à l'avance CCAS de Notre Dame de Bondeville, chaque fois que l'urgence ne commande pas à l'intervention sur le Service Coffre-fort numérique, des interruptions à venir et/ou en cours et s'efforcera d'en limiter la durée. En aucun cas, RECONNECT ne sera redevable vis-à-vis de CCAS de Notre Dame de Bondeville d'une quelconque indemnité d'indisponibilité pour quelque raison que ce soit.

En outre, RECONNECT ne saurait être tenu pour responsable des difficultés d'accès ou impossibilité momentanée d'accès de toute ou partie du Service de Coffre-fort numérique que des dommages qui pourraient résulter de cette indisponibilité temporaire dues aux perturbations du réseau Internet, CCAS de Notre Dame de Bondeville déclarant connaître et accepter les caractéristiques, limites et la complexité des réseaux mondiaux de télécommunication.

1.1.2. Maintenance et évolutions du Service Coffre-fort numérique

RECONNECT s'engage à mettre en œuvre les mesures de maintenance nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement du Service Coffre-fort numérique et de respecter les niveaux de disponibilité prévus à l'article 5.1.1.

RECONNECT se réserve la possibilité de faire évoluer les fonctionnalités du Service Coffre-fort numérique en vue d'une amélioration de ses services, sous réserve de conserver un niveau de service au moins équivalent à l'égard de CCAS de Notre Dame de Bondeville.

RECONNECT pourra, pour des raisons de maintenance, procéder à une interruption temporaire du Service Coffre-fort numérique sous réserve de prévenir CCAS de Notre Dame de Bondeville au plus tard vingt-quatre (24) heures, à l'avance.

1.1.3. Sécurité et confidentialité

RECONNECT met en œuvre, dans le cadre du Service Coffre-fort numérique, une politique stricte aux fins d'assurer la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des documents, pièces et/ou informations afférents à et/ou stockés sur les Comptes Bénéficiaires.

En particulier, RECONNECT met en place les mesures de sécurité suivantes :

- Tout accès aux documents et aux données stockés sur le Service Coffre-fort numérique est contrôlé par un Identifiant et un Mot de Passe ;
- Les données traitées via le Service Coffre-fort numérique sont systématiquement cryptées et hébergées sur des serveurs situés en France ;

- La connexion à la plateforme du Service Coffre-fort numérique est sécurisée grâce à un protocole HTTPS.
- Des mesures appropriées sont adoptées afin de maintenir confidentiels les Identifiants et Mots de Passe des Utilisateurs du Service Coffre-fort numérique ;
- Les données traitées via le Service Coffre-fort numérique ne sont accessibles qu'à des collaborateurs ou préposés de RECONNECT habilités ou ayant à en connaître dans le cadre de leurs fonctions et soumis à des engagements stricts de confidentialité.

1.2. Engagements de CCAS de Notre Dame de Bondeville

5.1.1. Respect des règles d'utilisation du Service Coffre-fort numérique

CCAS de Notre Dame de Bondeville s'engage à informer chaque Utilisateur, de la façon la plus adéquate, des règles d'utilisation du Service Coffre-fort numérique et des règles de conduite à respecter, telles que définies dans les Conditions Générales du Service Coffre-fort numérique Reconnect.

Toute utilisation non-conforme à ces règles et/ou malveillante telle que notamment (sans que cette liste soit limitative ou exhaustive) la sous-location de l'espace de stockage procuré par le Service Coffre-fort numérique, le dépôt de documents ou pièces illégales, contraires à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs et, plus généralement, en violation d'une législation et/ou réglementation quelconque en vigueur, est strictement prohibée.

En cas de manquement à ces dispositions RECONNECT pourra résilier la Convention de Partenariat dans les conditions prévues à l'article 15.

5.1.2. Sécurité et confidentialité des informations et documents afférents aux Comptes des Utilisateurs

CCAS de Notre Dame de Bondeville s'engage à ce que les documents, pièces et/ou informations nominatives afférents à et/ou stockés sur le Compte de chaque Utilisateur :

- soient protégés et gardés strictement confidentiels ;
- soient traités avec le même degré de protection qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles de même importance ;
- ne soient pas divulgués, ni susceptibles de l'être directement ou indirectement à aucun tiers ;
- ne soient divulgués de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à en connaître le contenu dans l'exécution de son activité sociale ;
- ne soient utilisés qu'aux fins de l'exécution de la Convention de Partenariat notamment ne soient jamais utilisés aux fins de créer un service concurrent ou similaire ;
- ne soient ni copiés, ni reproduits, ni dupliqués totalement ou partiellement.

CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît que sa propre vigilance pour assurer le respect des procédures mises en place par RECONNECT est essentielle pour le maintien de la confidentialité et la préservation du contenu et des informations des Utilisateurs de CCAS de Notre Dame de Bondeville stockés via le Service Coffre-fort numérique.

5.1.3. Sécurité et confidentialité des Identifiants et Mots de Passe

CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît et accepte sans réserve que chaque Utilisateur est seul responsable de son Identifiant et de son Mot de Passe et s'engage à faire le nécessaire pour en préserver le caractère secret et confidentiel.

RECONNECT ne pourra être reconnu responsable de toute perte/vol ou dommage survenant en cas de manquement à ces obligations.

CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît expressément être informée que l'utilisation de ces Identifiant et Mot de Passe par toute personne autre que l'Utilisateur est strictement prohibée.

CCAS de Notre Dame de Bondeville garantit RECONNECT contre toute réclamation de tiers relative à un dommage résultant de la perte, le vol ou l'utilisation non autorisée et/ou contraire aux règles d'utilisation du Service Coffre-fort numérique d'Identifiant et/ou Mot de Passe d'un Utilisateur de CCAS de Notre Dame de Bondeville.

5.1.4. Interdiction d'utilisation commerciale du Service Coffre-fort numérique

CCAS de Notre Dame de Bondeville s'engage à ne pas utiliser le Service Coffre-fort numérique, ni aucun des Droits de Propriété Intellectuelle de RECONNECT à d'autres fins que celles d'exécuter la Convention de Partenariat et/ou à des fins commerciales ou contraires aux valeurs communes des Parties telles que définies à l'article 3.1 de la Convention de Partenariat.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1. Propriété et licence d'utilisation du Service Coffre-fort numérique

RECONNECT concède à CCAS de Notre Dame de Bondeville une licence non-exclusive du droit d'utilisation du Service Coffre-fort numérique et des éléments y afférents, aux seules fins d'exécution de la Convention de Partenariat. Ce droit d'utilisation est consenti pour tout le territoire français et pour la durée de la Convention de Partenariat.

Dans l'hypothèse où CCAS de Notre Dame de Bondeville serait composée de plusieurs centres ou établissements sociaux, RECONNECT autorise CCAS de Notre Dame de Bondeville à concéder des sous-licences de ce droit d'utilisation, sous réserve qu'elle s'assure du respect des

dispositions de la Convention de Partenariat par ses sous-licenciés. Dans une telle hypothèse, CCAS de Notre Dame de Bondeville demeure pleinement responsable à l'égard de RECONNECT de toutes les actions commises par ses sous-licenciés.

Tous les éléments composant le Service Coffre-fort numérique, en ce compris les applications informatiques, les interfaces, les documentations, supports de formation et toutes autres informations mises à disposition de CCAS de Notre Dame de Bondeville et de ses Utilisateurs par RECONNECT dans le cadre de l'exécution de la Convention de Partenariat sont et demeurent la propriété exclusive de RECONNECT ou de ses partenaires.

CCAS de Notre Dame de Bondeville s'interdit tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux Droits de Propriété Intellectuelle de RECONNECT.

Toute utilisation du Service Coffre-fort numérique et des Droits de Propriété Intellectuelle y afférents non-expressément autorisée par RECONNECT au titre de la Convention de Partenariat est illicite, conformément aux dispositions de l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

Il est notamment interdit à CCAS de Notre Dame de Bondeville et à ses Utilisateurs de procéder à :

- toute forme d'utilisation de tout ou partie du Service Coffre-fort numérique et des éléments afférents, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de services similaires, équivalents de substitution et d'une documentation d'utilisation similaire, équivalente ou de substitution ;
- l'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement du Service Coffre-fort numérique et des éléments afférents, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs ;
- toute modification ou contournement des dispositifs de protection du Service Coffre-fort numérique et des éléments afférents, tels que, notamment, les codes d'accès, Mots de Passe ou Identifiants.

6.2. Droits de Propriété Intellectuelle de CCAS de Notre Dame de Bondeville

CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît et accepte expressément que dans l'éventualité où des Droits de Propriété Intellectuelle seraient attachés à tout commentaire, observation ou suggestion d'amélioration transmis par CCAS de Notre Dame de Bondeville à RECONNECT, à l'égard de tout ou partie du Service Coffre-fort numérique et/ou des éléments y afférents, CCAS de Notre Dame de Bondeville s'engage à ce que ces Droits de Propriété Intellectuelle soient cédés à RECONNECT, au fur et à mesure de leur création, à titre gratuit pour le monde entier et pour la durée de protection légale de ces Droits de Propriété Intellectuelle.

6.3. Références

Chacune des Parties autorise l'autre Partie à utiliser son nom commercial, sa dénomination sociale et/ou sa ou ses visuels, logos ou marque(s) uniquement à titre de référence, sous réserve de ne pas porter atteinte à image ou réputation de l'autre Partie et de respecter les valeurs communes des Parties, telles que détaillées à l'article 3.1 de la Convention de Partenariat.

Chacune des Parties pourra s'opposer, pour des justes motifs, à une telle utilisation de son nom commercial, sa dénomination sociale et/ou sa ou ses marque(s).

CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît et accepte sans réserve qu'elle sera désignée par RECONNECT comme un « Relais Reconnect » et pourra être (sauf avis contraire de sa part) géolocalisée sur une carte présentée sur le Site.

6.4. Garantie de jouissance paisible

RECONNECT garantit à CCAS de Notre Dame de Bondeville qu'elle dispose des droits nécessaires pour concéder une licence non-exclusive du droit d'utilisation du Service Coffre-fort numérique et des éléments y afférents.

RECONNECT prendra à sa charge tous les dommages-intérêts auxquels pourrait être condamnée CCAS de Notre Dame de Bondeville par une décision de justice devenue définitive et ayant pour base exclusive la démonstration que le Service Coffre-fort numérique constitue une contrefaçon par RECONNECT de droits de tiers. Cet engagement est expressément soumis aux conditions suivantes :

- que CCAS de Notre Dame de Bondeville ait notifié à RECONNECT à bref délai, par écrit, l'action en contrefaçon ou toute notification ou démarche ayant précédé celle-ci ;
- que RECONNECT ait été en mesure d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux de CCAS de Notre Dame de Bondeville et, pour ce faire, que celle-ci ait collaboré loyalement à ladite défense en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense.

8. CONDITIONS FINANCIERES

6.5. Montant des redevances

Le paiement de la redevance 2023 est pris en charge par la METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

6.6. Modalités de paiement

La METROPOLE ROUEN NORMANDIE prendra en charge pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024) l'expérimentation dans les différentes villes de : Oissel, Saint Aubin, Cléon, Saint Etienne du Rouvray, Notre Dame de Bondeville, GrandCouronne.

L'expérimentation prend en compte la formation des équipes (30 personnes) ainsi que le coût annuel de la licence par ville.

7. RESPONSABILITE

7.1. Responsabilité de RECONNECT

RECONNECT s'engage selon une obligation de moyens à fournir le Service Coffre-fort numérique dans des conditions optimales selon les modalités prévues aux présentes. La responsabilité de RECONNECT envers CCAS de Notre Dame de Bondeville ne pourra être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement et directement imputables.

Il est expressément convenu entre les Parties que les dommages et préjudices indirects tels que notamment préjudice commercial, perte de chance, trouble commercial quelconque, perte de bénéfiques, ou atteinte à l'image de marque, ne donnent pas lieu à réparation de la part de RECONNECT. Toute action dirigée contre CCAS de Notre Dame de Bondeville et/ou ses Utilisateurs par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation de la part de RECONNECT.

CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît et accepte les caractéristiques et limites d'Internet, que les temps de réponse peuvent être affectés par des dysfonctionnements du réseau Internet, que RECONNECT n'exerce aucun contrôle ni intervention sur les documents, pièces et informations déposés dans l'espace de stockage personnel des Bénéficiaires, conformément aux présentes conditions et à la nature même du Service proposé.

CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît par ailleurs que la responsabilité de RECONNECT ne saurait être engagée relativement, notamment :

- Au contenu des documents, fichiers et informations déposés par les Utilisateurs dans les Comptes ;
- Aux difficultés d'accès au Service Coffre-fort numérique du fait notamment d'une défaillance et/ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs réseaux vers le réseau Internet et, en particulier, du ou des fournisseurs d'accès de CCAS de Notre Dame de Bondeville ;
- Aux dysfonctionnement des équipements et réseaux de CCAS de Notre Dame de Bondeville ;
- A la contamination par virus de son réseau informatique dont la protection lui incombe, ainsi que le cas échéant des documents, fichiers et informations stockés par les Bénéficiaires ;

- Aux intrusions malveillantes de tiers sur l'espace de stockage personnel des Bénéficiaires, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par RECONNECT ;
- Aux usages malveillants et/ou anormaux du Service Coffre-fort numérique par CCAS de Notre Dame de Bondeville et les UTILISATEURS.

En tout état de cause, la réparation des préjudices subis par CCAS de Notre Dame de Bondeville et ses Utilisateurs du fait d'une faute avérée de RECONNECT est expressément limitée, toutes causes confondues et pendant toute la durée de la Convention de Partenariat, à la somme de mille (1000) euros hors taxes.

CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît expressément que RECONNECT a, du fait des informations portées à sa connaissance dans le cadre de la Convention de Partenariat, satisfait à ses obligations de conseil et d'informations concernant les caractéristiques du Service Coffre-fort numérique.

7.2. Responsabilité de CCAS de Notre Dame de Bondeville

CCAS de Notre Dame de Bondeville s'engage à utiliser le Service Coffre-fort numérique sous sa responsabilité exclusive et conformément aux dispositions de la Convention de Partenariat. CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît et accepte expressément qu'elle est seule responsable de l'utilisation conforme du Service Coffre-fort numérique aux dispositions de la Convention de Partenariat par ses Utilisateurs et, le cas échéant, par ses sous-licenciés.

CCAS de Notre Dame de Bondeville est en outre seule responsable :

- de la compatibilité de son matériel et de son environnement logiciel avec le Service Coffre-fort numérique ;
- de la licéité des données collectées et s'assure que celles-ci ne contreviennent pas aux droits de tiers dans les conditions prévues à l'article 14.

8. DUREE

La Convention de Partenariat entre en vigueur à compter de sa signature par les deux Parties.

La Convention de Partenariat est conclue pour une durée de un (1) an à partir du 1^{er} janvier 2023. La métropole de Rouen prendra en charge pour une durée d'un an l'expérimentation dans les différentes villes de : Oissel, Saint Aubin, Cléon, Saint Etienne du Rouvray, Notre Dame de Bondeville, Grand-Couronne. L'expérimentation prend en compte la formation des équipes ainsi que le cout de la licence par ville.

9. RESILIATION

Chacune des Parties se réserve le droit de mettre fin à la Convention de Partenariat sans indemnité due par l'une ou l'autre des Parties en le notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre Partie au moins un (1) mois avant l'échéance de la période contractuelle en cours.

Sans préjudice des précédentes stipulations, en cas de manquement de CCAS de Notre Dame de Bondeville à l'une quelconque de ses obligations, la Convention de Partenariat pourra être résiliée de plein droit par RECONNECT si à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de première notification d'une mise en demeure de remédier au dit manquement CCAS de Notre Dame de Bondeville n'a pas pris de mesures satisfaisantes pour assurer le respect de la Convention de Partenariat.

10. EFFET DE LA FIN DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La fin de la Convention de Partenariat, pour quelque raison que soit n'a de conséquence qu'à l'égard de CCAS de Notre Dame de Bondeville - désactivation immédiate de ses identifiants de connexion en tant qu'administrateur dans la création et la gestion des Comptes, les Bénéficiaires continuant d'accéder normalement au Service Coffre-fort numérique et à leur compte.

Dans l'hypothèse où la Convention de Partenariat prendrait fin, pour quelque raison que ce soit, avant l'échéance annuelle de paiement des redevances dues par CCAS de Notre Dame de Bondeville à RECONNECT conformément à l'article 8, CCAS de Notre Dame de Bondeville s'engage à régler à RECONNECT le montant des redevances dues au prorata du temps écoulé depuis (i) la signature de la Convention de Partenariat la première année ou (ii) la dernière échéance de paiement pour les années suivantes.

11. NON-CONCURRENCE

CCAS de Notre Dame de Bondeville s'engage vis-à-vis de RECONNECT à ne pas développer, directement ou indirectement, un service identique ou similaire, concurrent ou à usage interne, au Service Coffre-fort numérique objet de la présente convention et ce pendant toute la durée de la Convention de Partenariat et postérieurement à sa rupture, quelle qu'en soit la cause, pendant une durée de cinq (5) ans, sur le monde entier.

Les deux Parties reconnaissent que la présente obligation n'est pas disproportionnée et correspond à la volonté expresse des parties.

En cas de violation de la présente obligation, CCAS de Notre Dame de Bondeville s'engage à verser à RECONNECT une indemnité d'un montant de vingt-mille (20 000) euros.

Cette indemnité est due, nonobstant les dommages et intérêts éventuels résultant du préjudice subi.